



COMPTE RENDU



Commission Centrale de Prévention

COM COM COMMUNICATION !!!

Cette commission centrale de prévention se déroulait au lendemain de la nomination du nouveau ministre des armées. Présidée au pied levé par Madame le Directeur des Ressources Humaines du ministère, l'instance n'a traité, pour l'essentiel que des dossiers en communication, l'approche des congés estivaux fleurait bon.

Toutefois, **Force Ouvrière** a rappelé ses revendications dans plusieurs domaines touchant à la prévention, aux risques professionnels mais aussi au Handicap et à la médecine de prévention. La lecture des déclarations liminaires effectuée, madame le président a précisé que des réponses aux interrogations des représentants du personnel seraient données au fil de l'eau en cours de séance.

Le Compte rendu de la précédente CCP du 6 avril a été adopté par 6 voix pour et 4 abstentions (UNSA CFDT). Alors même qu'aucune modification au PV n'ait été demandée par ces organisations, il semblerait que la mise en avant de **Force Ouvrière** par le SGA dans le CR, suite à notre intervention au profit des préventeurs n'a été que moyennement appréciée par les représentants de ces deux OS.

Vraisemblablement le fait de vouloir faire bouger les choses, et que cela se sache, dérange..... **Force Ouvrière** restera malgré tout attaché à ses revendications et à la défense des intérêts des agents, y compris au risque de déplaire à certaines centrales syndicales.

Le télétravail.

Ce point de situation est présenté la veille d'une réunion technique sur le sujet !!! **Force Ouvrière** s'en étonne et ne voudrait pas que des avis soient émis en CCP avant même que le projet et les modalités de mise en œuvre en soient définis. Le dossier sera présenté au prochain CTM.

Force Ouvrière constate que les ambitions de la politique de la DRH-MD en ce domaine ne sont pas suivies d'effet dans certains établissements. En effet, certains employeurs refusent de transmettre les dossiers de demande, arguant que le télétravail ne pouvait être effectué par les militaires et donc par soucis d'équité de traitement ne veulent pas l'instaurer pour les civils

L'administration reconnaît avoir dénombré de nombreux freins et que le chiffre de 200 dossiers transmis était largement inférieur à ses attentes, certains employeurs mettant en avant de vrais faux prétextes.

Force Ouvrière a rappelé que ce nouveau mode de travail ne devait pas être pour l'employeur l'occasion d'isoler certains agents de leur environnement de travail notamment les travailleurs handicapés.

Bien que cette présentation ne soit pas une réunion de travail, **Force Ouvrière** a soulevé le problème de l'inscription au DUERP.

D'autres questions restent en suspens notamment l'application de la réglementation sur les accidents de travail (travail isolé), l'attestation sur l'honneur de conformité électrique du lieu d'habitation, la mise en place de l'outil de travail par la DIRISI, les voies de recours incomplètes et surtout l'imputation des coûts à l'employeur.

CCPRPE

Le pilote du Comité de Coordination de la Prévention des Risques Professionnels et de l'Environnement présente une information sur l'ambitieux projet de réaliser un centre de ressources de données par le biais du logiciel Crémone (Marine) et SGA/Connect. La mise en commun de ces deux supports devra permettre la création d'un centre de ressource de données ministérielles. Hélas, le projet est à l'heure actuelle ralenti par des problèmes d'ETP freinant le développement.

Si cette base de données peut améliorer les échanges mais aussi aider à soulager les charges de travail des acteurs de la prévention, pour **Force Ouvrière** il devient indispensable de recruter des agents.

GT « préventeurs ».

Dans sa déclaration liminaire (en pièce jointe) le syndicat **Force Ouvrière** a rappelé que ses représentants des personnels et membres de ce groupe de travail ont collecté des informations et qu'à ce titre elle exerce son rôle premier à savoir garantir les droits des salariés et ce de manière libre, indépendante et déterminée.

C'est d'ailleurs en toute transparence que nous avons fourni le fruit de cette collecte à l'ergonome en charge de ce dossier. L'administration de son côté a adressé un courrier à la DGAFP rappelant le caractère chronophage de toutes les demandes de charges administratives supplémentaires qui éloignent un peu plus chaque jour les préventeurs du travail de terrain. Une réunion est prévue le 4 juillet 2017 avec les employeurs afin de finaliser la méthodologie, le questionnaire et le choix des organismes audités. Les retours et la compilation de ces résultats devraient se faire au cours du dernier trimestre 2017.

Force Ouvrière rappelle à tous les préventeurs que leur participation active et leur force de proposition seront déterminantes dans les solutions qui se dégageront de ce processus.

Décret santé et sécurité des militaires

Un point sur le décret relatif à la préservation de la santé et l'intégrité physique des militaires durant le service est prévu à l'ordre du jour de cette CCP. Pour **Force Ouvrière** cette communication relève de la CIP et ne concerne pas la commission centrale de prévention. Cette présentation a poussé **Force Ouvrière** à s'interroger sur une forme de volonté, non encore exprimée clairement, de mutualiser les deux instances (CCP et CIP)....

L'administration a rappelé que ce n'était qu'une information qui avait été demandée par une organisation syndicale sans en préciser l'acronyme.

Accessibilité et Handicap

L'accessibilité des postes des travailleurs en situation de handicap a donné lieu à un échange très large sur la « politique Handicap ».

Dans sa déclaration liminaire **Force Ouvrière** se montre satisfait qu'il existe encore au ministère des Armées une politique handicap. Le thème du Handicap relève maintenant du champ de compétence de la commission centrale de prévention.

Force Ouvrière s'interroge sur l'absence de dialogue avec la délégation nationale handicap, cette dernière brillant par son absence alors que des sujets relevaient de sa compétence.

Force Ouvrière a rappelé encore une fois que le spectre du handicap était large et qu'il chevauche plusieurs domaines touchant la carrière, la retraite, la formation la santé sécurité au travail.

Force Ouvrière en a profité pour rappeler qu'elle était toujours dans l'attente des résultats de la réunion organisée en octobre dernier sur le temps de travail des personnes en situation de handicap.

Force ouvrière revendique encore une fois la mise en place d'un groupe de travail sur cette thématique.

Rappelons que le fonds financeur, le FIPHFP, est très sensible au dialogue social mis en place par les ministères sur le sujet.

Médecine de prévention

Cette question a été inscrite à l'ordre du jour à l'initiative de **Force Ouvrière**, et dont la déclaration liminaire rappelle les problématiques. Le point de situation fait par l'administration montre que la problématique sur ce sujet est fort complexe et dépasse la compétence de notre administration. Force est de constater que les effectifs de médecins du travail fondent comme neige au soleil, le vieillissement de la population des médecins étant une cause l'autre étant essentiellement liée aux émoluments, encourageant les éventuels candidats à aller voir si l'herbe était plus verte ailleurs. La problématique de formation de nouveaux médecins se trouve impactée par la loi El Khomery. Alors qu'habituellement une quarantaine de médecins choisissaient cette voie, 2016 n'a vu qu'une vingtaine de postulants choisir cette orientation. Et dire que certains partenaires sociaux trouvent cette loi si novatrice qu'ils se sont empressés de la signer !

Vos représentants FO à la CCP sont :

Yves PEIFFER	Fédération
Michel FAVRE	Toulon
Anne POLLET	Lille
Philippe MASSE	Rennes
Jacky CHARLOT	Fédération
Bruno BADIE	Bitche
Philippe MARECHAL	Moulins
Cyrille PECHARMAN	Montauban

Paris le 26 juin 2017

Force Ouvrière constate que la médecine préventive se transforme en médecine curative, et qu'au-delà du coût exorbitant de ce choix, c'est bien la santé des agents qui est fragilisée et que l'absence de suivi régulier ne sanctionnera véritablement que l'agent. Pour Force Ouvrière cette situation est intolérable.

Une organisation syndicale présente, a même proposé de diminuer les rentes ou les capitaux versés aux agents ou aux ayants droits pour financer les salaires des praticiens... humour, cynisme ou vraie proposition !!!! Des propos que **Force Ouvrière** ne peut cautionner et ne cautionnera jamais !!! Par ailleurs si l'administration se satisfait du nombre d'infirmiers en poste par rapport à la fonction publique elle ne cite aucun chiffre et ne précise pas quelle fonction publique est visée.

Conclusion

Fin de séance à 12h30, la faim tirillait certains organismes !!!!
Petite CCP, pour petites présentations et maigres débats.
Cela sentait vraiment les vacances !!!!!!!

secrétaire de séance





DECLARATION LIMINAIRE

Commission Centrale de Prévention

Du 22 juin 2017

Madame le Président
Mesdames, Messieurs,

Cette nouvelle CCP, seconde de l'année, se tient au lendemain de la nomination du nouveau ministre des Armées et se veut, nous l'espérons, dans la continuité des axes définis en matière de santé et sécurité du travail par son prédécesseur, ministre de la Défense. Nous pourrions d'ailleurs nous soucier de l'impact financier de ce changement de dénomination ministériel alors même que l'on ne cesse de prôner la simplification administrative et la réduction lié à ses coûts.

Force Ouvrière ne peut que se féliciter de son action pour la mise en place et l'activation du groupe de travail relatif aux conditions de travail et aux moyens mis à la disposition des préventeurs.

Ce groupe de travail doit se réunir début juillet afin de définir les modalités et autres process qui permettront, au-delà d'établir un simple constat, de trouver des solutions et une régulation des tâches administratives et ainsi permettre aux préventeurs de retrouver les fondamentaux de leur métier.

Pour Force Ouvrière la collecte des remontées porte déjà ses fruits. Il nous semble important de préciser que, derrière l'engagement de Force Ouvrière sur le sujet, il n'y a pas la moindre intention de supplanter l'administration dans ses prérogatives mais bien de continuer de mettre en commun toutes les données afin de pouvoir faire preuve d'une plus grande efficacité et éviter de cette façon toute forme de filtrage qui pourrait tenter certains employeurs. En collectant au plus près du terrain les informations, Force Ouvrière exerce son rôle premier à savoir garantir les droits et les acquis des salariés et ce de manière libre, indépendante et déterminée.

L'ordre du jour de cette CCP dont le seul sujet soumis au vote est l'approbation du PV de la dernière session est pour le moins succinct et restreint annonçant vraisemblablement l'approche des vacances.

Force Ouvrière s'interroge sur la communication du dispositif relatif à la mise en place du télétravail au sein de notre ministère alors même que demain se tient une réunion plénière sur ce même sujet.

Il est vrai que les postulants à ce rythme de travail rencontrent de nombreuses difficultés pour faire valoir leur droit. L'uniformisation des modalités et des critères doit impérativement être clairement définie et notifiée à tous les niveaux de commandement et d'encadrement de toute urgence.

Le point du 5^{ème} chapitre nous interpelle particulièrement car il ne concerne que la population militaire. Il devrait faire l'objet d'une information dans l'instance AD HOC à savoir la CIP. La fusion des instances centrales n'étant, nous semble-t-il pas encore d'actualité, Force Ouvrière se gardera bien de réagir sur le sujet.

Force Ouvrière est heureux de constater qu'il existe toujours une politique handicap, car depuis la réunion d'octobre dernier sur le temps de travail des agents en situation de handicap, rien n'a bougé. La présentation en novembre de la Délégation National Handicap excluant, au titre de ses interlocuteurs les organisations syndicales, nous laisse perplexe sur la volonté d'avancer sur ce thème. Force Ouvrière abordera le sujet lors du prochain CTM.

Sur le dossier médecine de prévention, le moment nous semble venu de nous préciser de quelle médecine de prévention vous comptez faire le point de situation. Qu'en est-il du suivi individuel des agents et de la modernisation de la médecine de prévention qui devaient être mis en œuvre le 1^{er} janvier 2017 et quels sont les moyens que notre ministère peut allouer à ce secteur d'activité ? Force Ouvrière attire une fois de plus votre attention sur la désertion des médecins de prévention aux CHSCT(s). Impossibilité ou mépris ?

Nous ne pouvons clore cette déclaration liminaire sans aborder rapidement la campagne de formation au CHSCT. En effet, un rappel par l'administration centrale vers les CMG et des CMG vers les organismes, des modalités de mise en œuvre de ces formations et de prise en compte des frais liés au déplacement, à l'hébergement, à la restauration et du coût pédagogique, devient indispensable. En effet les agents rencontrent de nombreuses difficultés pour faire valoir leur droit et effectuer leur stage de formation.

Force Ouvrière vous adressera un premier point de situation dès septembre prochain.

Mesdames, Messieurs, merci de votre attention.

Paris le 22 juin 2017